



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENREGISTREMENT DE DROIT DANS LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

**CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
« CHEF DE SERVICE CYNOTECHNIQUE »
NIVEAU 5**

enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles

par arrêté du 24 janvier 2024 publié au JO du 31 janvier 2024

pour 5 ans.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collègue des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

<p>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</p>	<p>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</p>	<p>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</p>	
		<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Critères d'évaluation</p>

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Les référentiels d'activités et de compétences devront prendre en compte les situations de handicap, dès lors que l'emploi peut être exercé :

- par du personnel en situation de handicap ;
- avec du personnel en situation de handicap ;
- au profit de personnel en situation de handicap.

Les modalités d'évaluation seront adaptées en fonction de la situation de handicap ou non du stagiaire.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : MANAGER UNE STRUCTURE OU UN SERVICE CYNOTECHNIQUE

Le chef de service cynotechnique est à la tête de plusieurs équipes cynotechniques. Il en assure la direction, l'organisation et la gestion ainsi que la sélection rigoureuse du cheptel canin, pour un fonctionnement optimal permettant de remplir les missions, dans le respect de la réglementation et des règles sanitaires, en liaison avec le vétérinaire.

<p>A1. Sélection et orientation des chiens.</p> <p>A1.1. Sélection quantitative et qualitative des chiens lors de l'achat auprès de particuliers ou de professionnels en France et en Europe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins en équipes cynotechniques par rapport à la structure et les exprimer auprès de sa hiérarchie afin d'en assurer la prise en charge financière. - Contrôler les pièces administratives, parfois rédigées en anglais, en rapport avec la réglementation afin de vérifier la traçabilité des chiens. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. <p>Voie formative :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte exacte des missions à mener. ✓ Identification des équipes disponibles et indisponibles. ✓ Expression du besoin argumentée et cohérente. ✓ Vérification auprès du vendeur des renseignements administratifs, parfois en anglais, en lien avec la société centrale canine. ✓ Vérification auprès du vendeur des pièces sanitaires. ✓ Vérification des critères physiques de l'animal.
---	--	---	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les qualités intrinsèques des chiens en les testant sur le plan caractériel (psychologie canine), physique et morphologique, dans un but de sélection et d'orientation vers un emploi. - Tester un chien en prenant en compte son historique et les spécificités de ses origines afin de définir sa valeur marchande. 	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérification des prédispositions caractérielles. ✓ L'orientation est justifiée et cohérente au vu des évaluations réalisées. ✓ Conduite précise d'une série de tests techniques. ✓ Évaluation d'une valeur financière conforme au marché et cohérente au vu des tests réalisés.
A1.2. Constitution des binômes homme / chien.	- Créer des binômes cynotechniques homme/chien à travers des périodes dédiées, en prenant en compte un éventuel handicap du maître de chien, dans le but d'orienter les chiens vers un emploi.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'une période de familiarisation suffisante. ✓ Constitution cohérente des binômes en tenant compte d'un handicap éventuel.
A2. Maintien en condition opérationnelle des équipes cynotechniques.			

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A2.1. Gestion, suivi et contrôle de la disponibilité des équipes.</p>	<p>- Organiser les activités d'entraînement dans le respect des règles de sécurité et du droit des animaux en suivant une logique de progression de travail dans le but de l'employabilité des équipes cynotechniques.</p>	<p><u>Voie formative</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planification cohérente du programme d'entraînement des équipes cynotechniques. ✓ Prise en compte correcte du niveau initial du chien. ✓ Détermination d'objectifs opérationnels à atteindre réalistes. ✓ Définition des techniques de dressage adaptées à appliquer lors des séances d'entraînement. ✓ Définition d'une progression de dressage adaptée et précise prenant en compte le niveau de départ et le niveau à atteindre. <p>✓ Mise en place des scénarii concrets dans un</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>- Contrôler l'acquisition du savoir-faire de ses équipes au travers des mises en situation techniques et opérationnelles afin d'apporter les recommandations nécessaires.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. <p>Voie formative :</p>	<p>environnement réaliste et respectant les règles de sécurité et le droit des animaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'une évaluation objective de l'aptitude du binôme homme/chien à partir des critères d'acquisition. ✓ Identification des points acquis, perfectibles ou non maîtrisés. ✓ Communication de directives de dressage pertinentes pour la progression de travail. <p>✓ Intervention rapide et à bon escient durant l'action afin de corriger un comportement non</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Résoudre instantanément les problèmes détectés en donnant des directives claires et précises en vue d'éviter une baisse de compétence opérationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<p>souhaitable ou non sécurisant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réactivité pour réviser immédiatement l'orientation de travail prédéfinie si besoin. ✓ Solutions données face aux éventuels problèmes de dressage constatés.
A2.2. Gestion, suivi et contrôle sanitaire du cheptel canin.	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le respect de l'application des protocoles vétérinaires en s'appuyant sur les règles sanitaires afin de garantir la bonne santé du cheptel. - Détecter les problèmes morphologiques et les affections les plus courantes grâce aux connaissances théoriques et au sens de l'observation, afin de déterminer les moyens à mettre œuvre, dans l'objectif d'un cheptel employable et en bonne santé. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Application de protocoles respectant les notions de biologie animale. ✓ Suivi vaccinal conforme. ✓ Contrôle correct des règles prophylactiques. ✓ Courbes de pesée permettant l'adaptation du rationnement. ✓ Capacité à identifier les pathologies les plus communes et leurs symptômes.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Application des soins appropriés et des protocoles en cas d'infection. ✓ Actions préventives adaptées pour le suivi du cheptel canin.
<p>A3. Coordination des activités d'une structure cynotechnique.</p> <p>A3.1. Organisation des activités.</p>	- Répartir les tâches en fonction des compétences de ses équipes, en s'appuyant sur le poste tenu, en vue de réaliser la programmation.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planification avec parfaite correspondance entre les compétences et caractéristiques des équipes cynotechniques et les missions. ✓ Définition des objectifs à atteindre. ✓ Explication claire à chacun du travail qui lui revient.
A3.2. Conduite d'une intervention.	- Coordonner les interventions cynotechniques grâce aux moyens mis en place afin de veiller au respect des mesures législatives en application.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition des moyens en fonction de la réglementation portant sur le périmètre d'emploi.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise de mesures adaptées en cours d'action. ✓ Réactivité et capacité d'adaptation.
<p>A4. Gestion administrative et logistique d'un service cynotechnique.</p> <p>A4.1. Suivi du budget relatif aux fournitures et aux matériels spécifiques (alimentation, phytosanitaire, matériels spécifiques).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer les besoins financiers auprès de la direction, suivant la procédure interne définie, permettant la mise en place d'un budget couvrant le fonctionnement général (produits entretiens et alimentation / matériels canins). - Réaliser les commandes auprès des fournisseurs en respectant le code des marchés publics et en accusant réception des produits dans le but de conserver une capacité matérielle couvrant les besoins. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Justification des achats selon les besoins du service cynotechnique. ✓ Respect du budget alloué. ✓ Passation des commandes dans le respect des marchés fixés. ✓ Suivi scrupuleux de la démarche administrative afférente à la commande. ✓ Contrôle de la conformité des produits livrés. ✓ Suivi de l'engagement financier.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4.2. Entretien des infrastructures du service cynotechnique.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité des installations en organisant son entretien et la programmation des visites d'assistance technique afin de pérenniser la structure. - Réaliser les demandes de travaux nécessaires en identifiant les organismes compétents afin de réduire au maximum les délais d'intervention. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Application de la réglementation spécifique aux infrastructures cynotechniques. ✓ Programmation des interventions et suivi de l'entretien. ✓ Réalisation des travaux dans le respect de la procédure et des marchés. ✓ Identification du prestataire adéquat en fonction du besoin.
<p>A.5 Prévention des risques sanitaires liés à l'usage des produits phytosanitaires.</p> <p>A.5.1. Mise en place des moyens de prévention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition les équipements de protection individuelle, respectant la conformité, dans le but de protéger l'intégrité des agents. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité de l'emploi des équipements dans le respect des règles d'utilisation prescrites. ✓ Affichage clair et accessible des informations importantes.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer du respect des protocoles vétérinaires afin d'éviter les problèmes sanitaires liés aux effectifs canins. - Contrôler le renseignement des fiches individuelles de carrière « emploi-nuisances » des maîtres de chien pour une traçabilité d'ordre médical. 	simulée ou réelle, si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Application des protocoles sanitaires en conformité avec les consignes vétérinaires. ✓ Contrôle scrupuleux des points clés des fiches emploi-nuisances.
A.5.2. Communication sur les risques sanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les notices techniques relatives à l'utilisation des produits sanitaires, à travers une communication efficace, afin de réduire les risques pour la sécurité et la santé des personnes / animaux. - Informer le personnel sur le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de propreté autour des matériels généraux et spécifiques / produits sanitaires afin de garantir leur sécurité. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition d'une politique de communication au sein du service en matière de risques sanitaires. ✓ Mise en place d'un contrôle interne garantissant la bonne prise en compte de l'information en matière de risques sanitaires. ✓ Diffusion efficace des informations auprès des subordonnés. ✓ Conduite de campagnes de prévention.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : CONSEILLER EN CYNOTECHNIE

Le chef de service cynotechnique doit conseiller dans le cadre de la prévention des risques, de la sécurisation des sites, des biens et des personnes, tant des publics non spécialistes, que sa hiérarchie pour l'orienter dans ses décisions et choix.

<p>A1 : Information et sensibilisation du grand public dans le domaine de la cynotechnie.</p> <p>A1.1. Conception de supports de communication et de présentations et préparation des différents moyens d'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les moyens d'information nécessaires à la bonne compréhension du sujet afin d'être dans une communication performante. - Préparer l'intervention à partir des moyens disponibles afin de répondre au besoin de l'organisme. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification de moyens de communication appropriés. ✓ Choix à bon escient des outils dans les moyens de communication retenus. ✓ Prise en compte correcte du besoin et des consignes. ✓ Mobilisation d'une méthode pédagogique adaptée. ✓ Organisation de l'environnement en fonction de l'intervention et du public visé, pouvant être en situation de handicap.
--	--	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	- Concevoir les supports de l'intervention avec la documentation nécessaire, dans le but de rendre la présentation dynamique envers un public visé susceptible d'être en situation de handicap.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.	✓ Production de documents en cible avec le message transmis. ✓ Définition des points clés à retenir.
A1.2. Présentation auprès d'un public de l'information et/ou de la sensibilisation à la cynotechnie.	- Exposer à un public spécialiste ou non, les consignes liées à l'utilisation des chiens et relatives à la cynotechnie, sur la base d'une préparation préalable et en tenant compte du niveau de l'auditoire et d'éventuelles situations de handicap, en vue de faire passer les messages prévus.		✓ Utilisation d'un plan structuré et dans la thématique. ✓ Maîtrise du sujet. ✓ Aisance et attitude appropriée. ✓ La bonne compréhension est vérifiée.
A2. Conseils au profit des directions relatifs à la mise en œuvre d'actions opérationnelles. A2.1. Suivi des évolutions réglementaires.	- Effectuer une veille sur les dispositifs réglementaires en vue d'identifier des changements le cas échéant pour garantir le respect des dispositifs réglementaires sur l'emploi (chien/sécurité).		✓ Mise en place d'un système de veille efficace. ✓ Repérage des changements majeurs dans la législation.
A2.2. Conception des dossiers et autres supports de propositions à sa hiérarchie.	- Établir un diagnostic initial de la situation opérationnelle (moyens et mesures existants), à travers la rédaction d'un rapport afin d'établir un constat ou bien d'appuyer diverses demandes.		✓ Adéquation du bilan avec le cas étudié. ✓ Identification claire et exhaustive des points importants. ✓ Repérage exhaustif des points sensibles perfectibles.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des évolutions à partir du constat ou des demandes afin de mener une action corrective ou évolutive à la situation rencontrée. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Priorisation des points sensibles et zones à risques prioritaires. ✓ Rationalisation des évolutions en fonction des contraintes budgétaires et réglementaires. ✓ Anticipation des dysfonctionnements dans les évolutions proposées.
A2.3. Présentation du projet à sa hiérarchie.	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le projet de manière construite et argumentée dans le but de convaincre sa direction. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Propositions justifiées à travers la prise en compte de problématiques importantes (réglementation pour l'aménagement d'implantations canines, protection de l'environnement, etc.). ✓ Utilisation judicieuse de techniques de présentation. ✓ Projet réaliste et cohérent.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : FORMER EN CYNOTECHNIE

Le chef de service cynotechnique anime des séances de formation collective au profit de cynotechniciens (formation élémentaire et spécifique, réglementation, préparation opérationnelle,...).

<p>A1. Conception des actions de formation.</p> <p>A3.1. Planification des cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'enchaînement des cours à travers la réalisation d'un emploi du temps afin de conduire une instruction structurée. - Déterminer les moyens pédagogiques permettant une coordination optimale nécessaire à l'instruction afin d'en assurer la disponibilité à l'instant voulu. - Répartir les actions des intervenants en fonction de leurs compétences, de la planification et de leurs éventuels handicaps afin d'obtenir un résultat en correspondance avec l'objectif. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compréhension de l'objectif à atteindre. ✓ Détermination des priorités et contraintes. ✓ Réalisation d'une progression cohérente des savoir-faire qui sont à acquérir. ✓ Identification et réservation des moyens pédagogiques nécessaires. ✓ Commande à temps des moyens indispensables manquants. ✓ Contrôle du niveau de compétences des instructeurs. ✓ Attribution des interventions justifiée.
---	--	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
		Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ;	✓ Programmation selon les disponibilités et les profils des instructeurs correctement pris en compte.
A1.2. Conception des supports de cours.	- Rechercher de la documentation dans le domaine spécifique de la cynotechnie dans le but d'adapter le contenu de la formation au niveau des apprenants, aux évolutions du métier et de la réglementation. - Rédiger les supports de cours en cohérence avec les objectifs de formation à atteindre, afin de rendre la formation cohérente.	- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.	✓ Prise en compte du niveau initial des apprenants. ✓ Recueil d'informations en rapport avec le niveau initial des apprenants et la réglementation en vigueur. ✓ Supports de cours adaptés au niveau des apprenants. ✓ Contenu donnant une réglementation totalement conforme à celle en vigueur. ✓ Justification du choix du support en rapport avec la méthode pédagogique. ✓ Justification du choix du support en rapport avec les savoir-faire à acquérir.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Animation de séances de formation. A2.1. Préparation de la séance de formation.	- S'approprier l'ensemble des éléments essentiels au bon déroulement du cours en toute sécurité permettant de conduire la séance dans de bonnes conditions.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.	✓ Identification claire des points clés. ✓ Réalisation de la préparation des moyens conformément à l'objectif de la séance et à la réglementation.
A2.2. Réalisation de la séance de formation.	- Vérifier le niveau des apprenants (homme et chien) à travers une évaluation de début de séance afin de s'assurer de l'acquisition des prérequis. - Animer la séance de formation de manière pédagogique, dans le respect des règles de sécurité (emploi des chiens, ...) et des techniques de dressage dans le but d'une instruction de qualité.		✓ Contrôle des qualifications détenues. ✓ Évaluation des prérequis à l'instruction. ✓ Méthode et techniques pédagogiques correctement choisies et appliquées. ✓ Règles de sécurité appliquées et contrôlées. ✓ Adaptation de la séance aux qualités intrinsèques de l'animal. ✓ Comportement du moniteur adapté, posture adéquate. ✓ Respect des techniques de dressage.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	- Contrôler le respect de la progression de dressage durant le cours dans le but de la bonne acquisition des savoir-faire.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion du temps. ✓ Vérification de l'acquisition des savoir-faire au cours de la séance.
<p>A3. Évaluations et bilans de formation.</p> <p>A3.1. Évaluation lors de la séance de formation.</p>	<p>- Déterminer des modalités d'évaluation durant la formation selon les types d'évaluation à disposition du formateur afin d'utiliser le bon outil d'appréciation.</p> <p>- Apprécier les capacités et aptitudes des cynotechniciens à travers des contrôles théoriques ou pratiques selon les modalités définies afin de s'assurer avec exactitude de leurs compétences.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Discrimination des types d'évaluation. ✓ Choix argumenté et approprié. ✓ Maîtrise des méthodes et outils d'évaluation. ✓ Définition des modalités de contrôle en cours de formation. ✓ Corrections à apporter aux différentes catégories de difficultés.
A3.2. Contrôle de l'acquisition des compétences en fin de formation.	- Exploiter les grilles d'évaluation à partir des critères et des indicateurs en vue du bilan de la formation.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise des critères et des indicateurs. ✓ Résultats exacts et conclusion argumentée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	- Établir un bilan de la formation à destination des directions et des participants en vue d'en tirer les enseignements.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilans de fin de formation exploitables, en conformité avec les résultats. ✓ Avis techniques en correspondance avec les objectifs. ✓ Conclusions et propositions pertinentes. ✓ Édition des résultats selon les critères de la grille.